

FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE (F.I.M.O.) DU TRANSPORT DE VOYAGEURS

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs

Réf de l'action : ECF T141 PR indice 10 du 25/03/2022 - version 01 de l'ECF Mendiboure Formation du 25/06/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'effectuer un acte de Transport de Voyageurs dans le cadre professionnel ou dans le cadre associatif dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle en assurant un service de qualité, à l'aide d'un véhicule affecté au transport de voyageurs de plus de 9 places (y compris le conducteur).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne débutante, souhaitant exercer une activité de transport de Voyageurs dans un cadre professionnel (compte d'autrui ou compte propre, salarié ou indépendant), quels que soient leurs secteurs d'activité, ou dans le cadre associatif,
- Être titulaire du permis D ou DE ou D1 ou D1E en cours de validité,
- Être âgé d'au moins 21 ans,
- Savoir lire et écrire le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

Le conducteur doit créer son compte sur la plateforme connexion hubprotransport.com afin de recevoir sans attendre, dans les jours qui suivent la fin de sa formation, son Certificat de Qualification d'une valeur probatoire de 4 mois. Attention, c'est au conducteur de faire sa demande de CQC.

Afin de pouvoir continuer d'exercer, cette formation est à renouveler tous les 5 ans par une FCO (Formation Continue Obligatoire) du secteur Voyageur avant la fin de validité de la CQC (Carte de Qualification de Conducteur).

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Perfectionnement à la conduite rationnelle, axé sur les règles de sécurité,
- Application de l'ensemble des réglementations du transport et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle,
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale.
- Service, logistique,
- Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Formateur référent issue du secteur du transport de voyageurs ayant minimum 3 ans d'expérience dans la conduite et/ou l'exploitation et/ou titulaire d'un diplôme du Transport de Voyageurs de plus de 5 ans,
- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention Groupe Lourd ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité de plus de 5 ans.
- Ces formateurs et/ou Enseignants sont référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : cf. site www.mendiboure-formation.fr

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas...
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Aires d'évolution spécialement aménagées,
- Véhicules transport en commun adaptés à la formation,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : livret FIMO Voyageurs

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Le suivi des acquis est réalisé tout au long de la formation à l'aide du livret suivi des apprentissages de la théorie et de la conduite.
- L'évaluation finale est organisée par l'Organisme de Formation et réalisée par un Formateur Evalueur:
 - Pour la partie théorique : QCM de 60 questions (recevabilité à 36 bonnes réponses),
 - Pour la partie pratique : contrôle continu.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Formation Initiale Minimale Obligatoire (F.I.M.O.) pour le transport de voyageurs, validée par la délivrance d'un certificat de Qualification et d'une carte de qualification de conducteur délivrés par l'imprimerie nationale.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS 5768.
- Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
- Date d'enregistrement : 31/12/2026.

Organisme agréé cf. site www.mendiboure-formation.fr.

EFFECTIFS

- Maximum 16, plus possibilité de 4 stagiaires en formation initiale Passerelle

HORAIRES

- cf. site www.mendiboure-formation.fr.

DUREE DE LA FORMATION

- 140 h - 20 jours

